esquisses no 30

Janvier 2022

ÉDITORIAL

Chers membres de l'adagp,

Le 16 décembre dernier, le conseil d'administration m'a élu à la présidence de l'@dagp: je suis à la fois heureux et honoré de la mission qui m'est confiée. Je veux ici rendre hommage à mon prédécesseur, Christian Jaccard, dont l'engagement et la conviction ont été sans faille durant les six années de sa présidence. Christian continuera d'œuvrer à l'@dagp, en tant que vice-président, accompagné de Meret Meyer (succession Chagall), vice-présidente.

Je mesure la tâche qui est la mienne, en cette année d'élection présidentielle. L'@dagp va faire entendre la voix des artistes. Nous avons identifié neuf enjeux essentiels pour les arts visuels, assortis de propositions concrètes, au sein de trois thématiques: assurer aux artistes les moyens de la création, favoriser l'accès à l'art, accentuer le rayonnement de la scène française.

Ces enjeux, que vous pourrez découvrir dans ces pages, n'ont rien de révolutionnaire et ne surprendront personne. Un certain nombre d'entre eux sont inspirés d'autres secteurs de la création (musique, audiovisuel,...) où ils ont fait leurs preuves.

Nous comptons sur vous, artistes et ayants droit, pour relayer ces propositions dans les semaines à venir, afin que les arts visuels portent ensemble leurs voix jusqu'au plus haut niveau. Plus largement, votre engagement aux côtés de l'@dagp est déterminant pour faire avancer la cause des artistes.

Confraternellement,

Hervé Di Rosa



adagp

pour le droit des artistes

SOMMAIRE

à la une

- Présidentielle 2022: 9 enjeux pour les arts visuels

à suivre

 Le baromètre 2022 du droit d'exposition

actions culturelles

- Les lauréats des Prix Révélations 2021
- Les lauréats des bourses et résidences 2021

à l'adagp

- Le nouveau bureau du conseil d'administration
- La Fondation Giacometti confie sa photothèque à l'ADAGP
- Consultez notre avis de recherche

à savoir

- Le fonds Google pour les auteurs des arts visuels
- Contrats conclus!

à revoir

- Causerie #6 «Existe-t-il une scène photographique française?»
- Débat! #5: «Comment (bien) nommer?»
- Polyvalence #3: Philippe Apeloig

à faire

6

- Espace Adhérent

à vos agendas

- ADAGP en pratique
- Angles Droits
- Présentations Cimaises
- Causeries

8

8

à la une

Présidentielle 2022: 9 enjeux pour les arts visuels

Cette année plus que jamais, l'ADAGP porte la voix des artistes auprès des pouvoirs publics et soumet neuf propositions pour la scène artistique française, à destination des candidats aux élections présidentielle, législatives et du gouvernement qui sera formé au printemps prochain.

Assurer aux artistes les moyens de la création

- 1. Application effective du droit d'exposition dans les lieux de diffusion
- Amélioration des pratiques contractuelles des institutions publiques
- 3. Développement d'ateliers et de résidences d'artistes dans les collectivités territoriales

Favoriser l'accès à l'art

- 4. Création d'une obligation de production et de diffusion de programmes audiovisuels dédiés aux arts visuels
- 5. Mise en place de dispositifs favorisant l'acquisition par les particuliers et les professions libérales d'œuvres d'artistes vivants de la scène française
- Instauration de mesures de soutien au développement des artothèques

Accentuer le rayonnement de la scène française

- 7. Mise en place de mesures incitant le recours majoritaire à des artistes de la scène française (lieu de diffusion, presse...)
- 8. Création via le CNAP d'un dispositif de financement automatique de la production de la scène artistique française.
- Création d'un organisme dédié à la promotion de la scène artistique française dans le monde

Le dossier complet est disponible sur demande: juridique@adagp.fr

à suivre

Baromètre 2022 du droit d'exposition

Le droit d'exposition est le droit qui permet aux artistes de percevoir une rémunération en contrepartie de l'exposition publique de leurs œuvres. En 2019, le ministère de la Culture a publié une recommandation auprès des lieux recevant des subventions publiques demandant qu'ils rémunèrent effectivement ce droit.

L'ADAGP œuvre afin d'établir et de développer le respect du droit d'exposition grâce à des conventions signées avec l'ensemble des lieux de diffusion (musées, centres d'art, FRAC,...).

Dans ce cadre, l'ADAGP publie un baromètre afin de suivre l'application de ce droit.

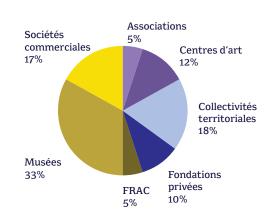
En 2021, l'ADAGP a facturé du droit d'exposition pour environ 155 expositions, dans près de 80 lieux de diffusion.

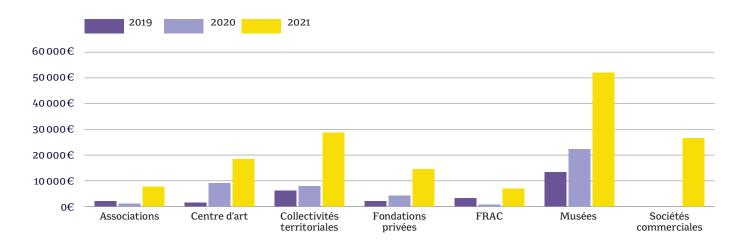
Comme le montre notre baromètre, si les musées comptent pour un tiers des lieux, les collectivités territoriales, les fondations privées et les sociétés commerciales sont de plus en plus enclines à respecter le droit d'exposition.

Artistes, lorsque vous avez un projet d'exposition, renvoyez le lieu vers l'ADAGP (edition@adagp.fr), afin que le droit d'exposition et les droits de reproduction puissent vous être rémunérés sans se fondre dans les autres financements qui vous seront versés (coûts de production, honoraires, défraiements...).

	2019	2020	2021
Centres d'art	10	5	7
Musées	14	11	23
Collectivités	12	20	31
FRAC	1	1	3
Fondations	3	1	4
Fonds de dotation	/	/	1
Associations	3	1	3
Sociétés commerciales	1	1	7
TOTAL	44	39	79







actions culturelles

Les lauréats des Prix Révélations 2021

Les Révélations ADAGP distinguent tous les ans de jeunes talents repérés par des jurys d'artistes et de personnalités des arts visuels. Coprésidés par l'artiste Jean-Michel Alberola et Joan Punyet Miró (succession Miró), les jurys ont récompensé en 2021 des lauréats dans 8 disciplines.

Révélation Art numérique -Art vidéo

En partenariat avec Le Fresnoy-Studio national des arts contemporains, la Révélation Art numérique-Art vidéo a été attribuée à Anhar Salem, pour son œuvre «Love & Revenge».

Révélation Arts plastiques

En partenariat avec le 65° Salon de Montrouge, la Révélation Arts Plastiques est revenue à Yue Yan.

Révélation Art urbain

En partenariat avec le Palais de Tokyo, la Révélation Art urbain a été décernée à Samuel Bosseur. Une mention spéciale a été attribuée au duo formé par Julien Calemard et Thami Nabil.

Révélation BD

En partenariat avec le festival Quai des Bulles (Saint-Malo), la Révélation BD revient à Simon Lamouret, pour son album «L'Alcazar» aux éditions Sarbacane.

Révélation Design

En partenariat avec L'École des Arts Décoratifs de Paris, la Révélation Design a été remise à Alexis Foiny, pour son œuvre «Tant que les fleurs existeront encore». Une mention spéciale du jury a été attribuée à Joséphine Topolanski pour son projet «Tourisme ésotérique et reliques stellaires».

Révélation Livre d'artiste

En partenariat avec le Salon Multiple Art Days (MAD), la Révélation Livre d'artiste a été décernée à Paul Heintz, pour son ouvrage «Character Journal» publié aux éditions Extensibles.

Révélation Livre jeunesse

En partenariat avec la Charte des Auteurs et des illustrateurs jeunesse, la Révélation Livre jeunesse a été remise à Saehan Parc pour son livre «Papa Ballon» publié aux éditions 2024.

Révélation Photo – Prix LE BAL/ADAGP de la Jeune Création

Marine Peixoto a reçu la Révélation Photo 2021, en partenariat avec LE BAL, pour son projet «De la force».

Les lauréats reçoivent chacun une dotation de 5 000 € et leur travail sera présenté sur les cimaises de l'ADAGP. Tous bénéficieront d'un portrait filmé et diffusé sur le site d'Arte.

Les lauréats des bourses et résidences 2021

Bourse Ekphrasis

Initié par l'ADAGP, l'AICA et le *Quotidien de l'Art*, Ekphrasis est un programme permettant à 10 artistes de rencontrer 10 critiques d'art et de bénéficier d'analyses écrites sur leur travail. La dotation de la bourse couvre la rédaction du texte, sa traduction et sa diffusion dans le *Quotidien de l'Art*.

Voici les dix duos lauréats 2021 (artiste & critique):

- Claude Como & Julie Crenn
- Christophe Doucet & Charlotte Cosson
- Cornelia Eichhorm & Elora Weill-Engerer
- Aurélie Garon& Véronique Terrier Hermann
- Arnaud Lesage& Julien Verhaeghe
- Sébastien Loghman & Juliette Soulez
- Laurent Mareschal & Marion Zilio
- Delphine Pouillé & Dorothée Dupuis
- Louisa Raddatz& François Salmeron
- Aurélia Zahedi & Lillian Davies

Collection Monographie

Les dix bourses « Collection Monographie », dotées chacune de 15 000 €, offrent une aide de financement dans un moment charnière de la carrière d'un artiste: la publication d'un premier ouvrage.

Les dix lauréats 2021 sont:

- Cécile Beau, «Aoriste», projet d'ouvrage avec Is-Land editions. Date de publication prévisionnelle: fin 2021.
- Jérôme Boutterin, «Jérôme Boutterin Reboot * 1999-2022», projet d'ouvrage avec Marc Minjauw Gallery. Date de publication prévisionnelle: Juin 2022.
- Claire Chevrier, «Poser un espace/Scenery», projet d'ouvrage avec les Editions Loco. Date de publication prévisionnelle: janvier 2023.
- Joseph Dadoune, «Yosef Joseph Yaakov Dadoune, 1996-2021», projet d'ouvrage avec Arnaud Bizalion Editeur. Date de publication prévisionnelle: juin 2022.
- Milène Guermont, «Du gris vibrant à l'or palpitant, première monographie de Milène Guermont», projet d'ouvrage avec Prisme Editions. Date de publication prévisionnelle: fin 2022.
- Marie-Ange Guilleminot, «Coïncidence, Un atlas de l'œuvre de Marie-Ange Guilleminot», projet d'ouvrage avec Chose commune. Date de publication prévisionnelle: 2023.
- René Iché, «René Iché, œuvres, écrits, entretiens», projet d'ouvrage avec la Galerie Pauline Pavec. Date de publication prévisionnelle: mars 2023.

- Daniel Nadaud, «La Gricole et ses dérives», projet d'ouvrage avec l'Agence amac. Date de publication prévisionnelle: octobre 2022.
- Tony Regazzoni, «Fils de cultes», projet d'ouvrage avec la Galerie Eric Mouchet. Date de publication prévisionnelle: avril/mai 2022.
- Benjamin Sabatier, «INVENTAIRE/INVENTORY», projet d'ouvrage avec Anamosa. Date de publication prévisionnelle: 2022.

Résidence Cité internationale des arts x ADAGP

L'ADAGP et la Cité internationale des arts se sont associées pour mettre en place une résidence de trois mois et un accompagnement professionnel pour un artiste de la scène française basé hors d'Île de France. Pauline Toyer est la lauréate de cette première résidence, qui aura lieu de janvier à fin mars 2022.

Bourse Transverse

En 2020, l'ADAGP et Freelens se sont associés pour créer la Bourse Transverse et inviter un photographe professionnel à concevoir une œuvre en binôme avec un artiste d'une autre discipline artistique, assorti d'une dotation de 7000 €. Le duo lauréat 2021 est composé de Rebecca Topakian, photographe, et Araks Sahakyan, performeuse et vidéaste, pour leur œuvre «Vordan Karmir», une tapisserie qui sera tissée en Arménie courant 2022.

Bourse Strada - Collectivités

L'ADAGP a lancé en 2021 une nouvelle bourse à destination des collectivités territoriales qui souhaitent passer commande à un artiste ou à un collectif d'artistes d'art urbain pour la réalisation d'une œuvre de création. Pour sa 1^{re} édition, trois bourses de 7500€ ont été décernées: à la commune de Desvres (Pas-de-Calais) pour son projet avec l'artiste inkOj, à la commune de l'Entre-Deux (La Réunion) pour son projet avec l'artiste YREN, et à la commune de Creil (Oise) pour son projet avec l'artiste Fabien Mazé (Xkuz).

Bourse Connexion

Le rayonnement international des artistes de la scène française est l'un des axes majeurs de l'action culturelle de l'ADAGP. La bourse Connexion, dotée de deux bourses de 30000€ chacune, a été créée pour promouvoir l'itinérance ou la coproduction à l'étranger d'expositions initiées par des institutions françaises, publiques comme privées. Cette année, la bourse a distingué l'exposition de Marine Hugonnier portée par le Jeu de Paume, pour une itinérance à Barcelone (Espagne), et l'exposition d'Enrique Ramirez portée par l'École nationale supérieure de la photographie d'Arles, pour une itinérance à Buenos Aires (Argentine).

à l'adagp

Le nouveau bureau du conseil d'administration

Le 16 décembre 2021, le conseil d'administration a élu Hervé di Rosa président. Les vice-présidents sont Christian Jaccard, artiste, et Meret Meyer, succession Marc Chagall.

Le conseil d'administration, élu lors de l'Assemblée générale du 21 octobre 2021, est composé en outre de Jean-Michel Alberola, Daniel Buren, Stéphanie Busuttil-Janssen (succ. César), Gustave De Staël von Holstein (succ. Nicolas De Staël), Sylvie Debré-Huerre (succ. Olivier Debré), Marie Désert, Rebecca Digne, Elizabeth Garouste, Marc Jeanclos (succ. Georges Jeanclos), Olivier Masmonteil, Joan Punyet Miró (succ. Joan Miró), Philippe Ramette et Antoine Schneck.

Pour saluer les deux mandats de Christian Jaccard à la présidence de l'ADAGP, une soirée a été organisée le 13 décembre en son honneur. Retrouvez sa conversation avec le critique d'art Stéphane Corréard sur notre chaîne YouTube!

La Fondation Giacometti confie sa photothèque à l'ADAGP

Afin d'intensifier la diffusion de l'œuvre d'Alberto Giacometti, la Fondation Giacometti a décidé de confier à l'ADAGP la gestion de ses droits d'auteur, mais aussi son très important fonds photographique. Ainsi, l'ADAGP sera le guichet unique des éditeurs, des producteurs et de tous les utilisateurs d'images des œuvres d'Alberto Giacometti:

- elle mettra à leur service sa banque d'images, avec un corpus représentatif de la diversité de l'œuvre de l'artiste,
- elle délivrera des autorisations d'utilisation au nom de toute la succession.

ADAGP Images, la banque d'images de l'ADAGP, donnera accès aux visuels de l'ensemble de l'œuvre de l'artiste, ainsi qu'aux photographies documentant le processus artistique d'Alberto Giacometti tout au long de sa carrière. Outre ses œuvres iconiques, ce sera l'occasion de découvrir des œuvres rares et moins connues. Riche de centaines de fichiers en haute définition, avec des légendes vérifiées et une colorimétrie contrôlée, cette photothèque constitue une ressource incontournable et fiable pour les projets iconographiques de qualité.

Découvrez ADAGP Images sur adagp.fr!

Consultez notre avis de recherche

L'avis de recherche, accessible depuis le site adagp.fr, permet aux artistes ou ayants droit non membres de l'ADAGP de consulter la liste des auteurs qui ne sont pas identifiés ou localisés et pour lesquels il y a des droits en attente.

Grâce à cet outil, vous pouvez vérifier si des droits ont été collectés ou pourraient être collectés pour vous ou pour un artiste que vous connaissez.

Si tel est le cas, contactez avisderecherche ϖ adagp.fr À relayer sans modération!

NFTs: l'ADAGP aux avant-postes

On entend beaucoup parler, ces derniers temps, des NFTs («non-fungible tokens»), ces jetons informatiques qui, associés à des créations numériques, ont donné lieu à des ventes records. En mars 2021, un fichier image au format jpeg intitulé Everydays - The First 5000 Days, créé par l'artiste Beeple, s'est ainsi vendu à plus de 63 millions de dollars chez Christie's.

Les NFTs permettent d'apporter une réponse technique à un problème jusqu'ici insoluble: comment vendre une œuvre originale numérique, comme on le ferait d'une œuvre matérielle, alors que, comme tout fichier informatique, elle est clonable à l'infini? Fondés sur les technologies de «blockchain», qui offrent des garanties fortes en termes de sécurité et de traçabilité, les NFTs sont des sortes de certificats de propriété dématérialisés associés à un fichier numérique: l'auteur qui lie un NFT à sa création numérique peut donner à cette dernière un caractère unique et donc valorisable sur le marché de l'art.

Les professionnels du marché de l'art se sont emparés avec enthousiasme voire appétit du phénomène... dans une certaine précipitation n'offrant malheureusement pas toutes les garanties en termes de sécurité juridique. Si les auteurs de créations numériques peuvent trouver leur intérêt dans l'utilisation des NFTs, il paraît important de garder la tête froide et de ne s'y engager qu'avec prudence, en ayant conscience des risques associés.

L'ADAGP suit de très près ces questions et a eu l'occasion de participer à plusieurs conférences sur le sujet (colloque de l'Institut Art & Droit «NFTs et marché de l'art - Droit, pratique... et avenir», conférence de The Art Market Day «NFT: comment entrer sur ce nouveau marché? Bonnes pratiques et pièges à éviter»). Les vidéos de ces interventions sont disponibles sur internet.

Un atelier dédié aux NFTs sera proposé au premier semestre 2022 aux membres de l'ADAGP qui souhaiteraient obtenir davantage d'informations sur ces technologies.

à savoir

Le fonds Google pour les auteurs des arts visuels

Cette année, pour la première fois, les relevés de droits de la campagne de versement de l'automne font apparaitre une ligne «Fonds Google pour les auteurs des arts visuels». Cette ligne est le fruit de l'accord conclu en juin dernier avec Google, créant dans la durée (10 ans) un fonds de soutien aux créateurs des arts visuels.

Pour les deux premières années (2021 et 2022), ce fonds a vocation à soutenir financièrement les auteurs du fait de la crise sanitaire. Conformément aux conditions du fonds et aux règles de répartition établies par le conseil d'administration, tous les artistes-auteurs vivants membres de l'ADAGP, ayant reçu plus de 15 euros de droits l'année passée (ou $45\,\mathrm{C}$ sur les trois dernières années) et moins de $10\,000\,\mathrm{C}$, bénéficient de ce versement.

Contrats conclus!

L'ADAGP et le Groupe TF1 ont signé un nouvel accord relatif à l'utilisation des œuvres du répertoire de l'ADAGP par les services du Groupe TF1. Cet accord assure la diffusion des arts visuels sur l'ensemble des chaines et services du Groupe TF1 et pérennise la rémunération due aux créateurs des œuvres.

Dans la même optique, l'ADAGP et la SACD ont conclu un accord avec Disney+ afin d'encadrer l'utilisation des œuvres du répertoire de l'ADAGP dans les contenus de la plateforme en ligne.

à revoir

Au cœur de l'hiver, pour enrichir vos soirées, l'ADAGP vous propose de revoir les rencontres passionnantes qui ont eu lieu dans ses murs, disponibles sur notre chaine YouTube.

Causerie #6: «Existe-t-il une scène photographique française?»

La question était posée par Yasmine Youssi, rédactrice en chef Culture de Télérama à la photographe Florence Chevallier, à Fannie Escoulen, cheffe du département de la photographie au ministère de la Culture, à Erick Gudimard, président du réseau Diagonal et directeur du Centre photographique Marseille et à l'historien de l'art Michel Poivert.

Durant plus d'une heure et demie, le 9 novembre, ils ont échangé leurs points de vue, dressant un panorama sans fard de la scène photographique française.

Débat! #5: «Comment (bien) nommer?»

Le 15 novembre dernier, le critique d'art Stéphane Corréard a réuni des témoins du monde de l'art pour un cinquième Débat! dans l'auditorium de l'ADAGP. Claudia Ferrazi, entrepreneuse et ancienne conseillère pour la culture et les médias d'Emmanuel Macron, et l'artiste Ivan Messac ont dialogué sur la pratique des nominations dans le monde culturel. Entre obligation de transparence, diversité, parité et ouverture aux profils d'autres secteurs, les processus de nomination doivent composer avec de nombreux paramètres et contraintes, mis en lumière par les participants.

Polyvalence #3: Philippe Apeloig

Une nouvelle rencontre Polyvalence s'est tenue le 16 décembre dans l'auditorium de l'ADAGP. A cette occasion, le graphiste et typographe a présenté la nouvelle identité visuelle qu'îl a conçu pour le musée d'art moderne de Céret. Respect de l'histoire des lieux, dialogue avec les œuvres d'art: Philippe Apeloig, entouré de la directrice du musée Nathalie Gallissot, de Michel Wlassikoff, historien du graphisme, et de Tom Vidalie, graphiste du Studio Apeloig, a invité l'auditoire à entrer dans l'intimité de ce projet.

à faire

Espace Adhérent

Accessible depuis la page d'accueil du site adagp.fr, l'Espace Adhérent vous permet d'accéder à vos documents et informations personnelles. C'est aussi le lieu pour nous transmettre les documents indispensables à la gestion de votre compte.

À déposer:

Dispense de précompte 2022 avant le 28 février 2022

Les artistes adhérents qui déclarent leurs revenus artistiques en Bénéfices Non Commerciaux (BNC), doivent transmettre via l'Espace Adhérent, au plus tard le 28 février, leur certificat administratif de dispense de précompte («dispense de précompte») pour l'année 2022 délivrée par l'Urssaf des artistes-auteurs.

À compléter: Déclarations d'utilisation avant le 28 février 2022

Pour tous les adhérents Tous Droits et Droits Collectifs (TD et DC): vous retrouverez sur votre Espace Adhérent (onglet [Déclarations d'utilisation]), les formulaires pour déclarer les diffusions de vos œuvres à la télévision.

Les adhérents dont l'ADAGP ne gère que les Droits Collectifs (DC) devront également compléter les déclarations Livre et Presse (pour des parutions en France ou à l'étranger).

Les adhérents Tous Droits (TD) devront compléter quant à eux les déclarations de diffusion sur les plateformes de vidéos en ligne.

À consulter:

Récapitulatif des droits versés et Certificat de précompte 2021

Le récapitulatif des droits versés par l'ADAGP en 2021 est disponible en téléchargement sur votre Espace Adhérent et vous permettra de déclarer vos revenus auprès des impôts et auprès de l'Urssaf des artistes-auteurs.

La certification de précompte 2021 est également disponible en téléchargement pour être jointe à la déclaration sociale annuelle que les artistes précomptés doivent faire à l'Urssaf des artistes-auteurs.

à vos agendas

ADAGP en pratique

- -11/01: «Gestion des Droits Collectifs»
- 22/02: «Focus audiovisuel»
- -15/03: «Focus Banque d'images»
- -19/04: «Gestion des Droits primaires Étrangers»
- -10/05: «Focus AIR»

Angles Droits

- -12/01: «Le respect de l'œuvre d'art: un droit moral de l'auteur»
- -16/02: «Présentation générale du droit d'auteur: quels sont vos droits et comment les gérer?»
- 9/03: «Comprendre les contrats et assurer leur bonne mise en œuvre»

Présentations Cimaises

- du 11/01 au 7/02 : Lauren Tortil, Révélation Livre d'Artiste 2020
- du 15/02 au 14/03 : Alexander Raczka, Révélation Art urbain 2020

Causeries

- 28/02: Causerie #7 «Le 9^e art est-il la synthèse des 8 premiers?»

Pour vous inscrire à ces évènements, écrivez-nous à invitation adagp.fr

À noter: l'ADAGP étant un établissement recevant du public (ERP), l'accès à nos locaux est soumis aux conditions réglementaires en vigueur à la date de l'évènement.



pour le droit des artistes

11, rue Duguay-Trouin 75006 Paris www.adagp.fr

Société civile à capital variable RCS Paris D 339 330 722

esquisses, bulletin d'information de l'ADAGP - janvier 2022 Directrice de publication : Marie-Anne Ferry-Fall Graphisme: c-album